



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE LUTTE SUISSE FREIBURGISCHER SCHWINGER-VERBAND

Groupement des anciens lutteurs et amis (es) de la lutte
Vereinigung ehemaliger Schwinger und Freunde(innen)
des Schwingsport

STATUTS

I. Buts

Le groupement cantonal fribourgeois des anciens lutteurs et amis (es) de la lutte a pour buts de propager et d'encourager la relève et d'entretenir la saine camaraderie qui l'anime.

II. Membres

Peut-être membre du groupement tout lutteur qui fut membre actif de l'association fribourgeoise de lutte suisse, et toute personne, de bonne réputation, qui s'est dévouée pour la cause de la lutte suisse.

III. Organisation

Chaque année, une rencontre aura lieu pour maintenir les liens de camaraderie et pour liquider les affaires courantes.

IV. Finances

Pour couvrir les frais d'administration et pour subvenir à d'autres besoins tels qu'achat de prix pour les fêtes de lutte des jeunes et Espoirs et financer la propagande dans l'intérêt de la lutte, il sera perçu une cotisation minimum de 20.—Fr. Le montant est fixé lors de l'élection du comité.

V. Comité

Le comité se compose de l'Obmann, du secrétaire, du caissier. Il est nommé pour 3 ans, l'année suivant la fête fédérale.

VI. Dispositions finales

En cas de dissolution du groupement pour une raison quelconque la fortune de celui-ci sera versée à la caisse des JEUNES ET ESPOIRS CH59 0076 8135 0211 2810 7 de l'association cantonale des lutteurs fribourgeois.

Les présents statuts remplacent ceux adoptés lors de la fondation du groupement du 18.11.62 , ceux du 30 avril 1972 et entrent immédiatement en vigueur.

Saint-Martin, le 30 mars 2018

AU NOM DU GROUPEMENT FRIBOUGEIS
DES ANCIENS LUTTEURS ET AMIS (ES) DE LA LUTTE

Le président :

François Pasquier

Le secrétaire :

Nicolas Felder